

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/165

Objet : Travaux d'aménagement de la place Crespin

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le permis d'aménager n°03246224A0001,
VU les travaux d'aménagement de la place Crespin programmés du 25/08/2025 au 31/10/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Circulation et stationnement

Du 25/08/2025 au 31/10/2025, la circulation et le stationnement sont interdits place Crespin exception faite des véhicules de secours et des entreprises intervenantes sur le chantier.

Article 2 : Déviations

Des itinéraires de déviation sont mis en place dans les deux sens de circulation, uniquement pour les véhicules légers.

Article 3 : Signalisation

La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier est assurée par l'entreprise intervenante COLAS France établissement du Gers, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 20 août 2025

Le Maire,
Barbara NETO

